

TARIFS

LOCATION :

1. HABITATION

- HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE* - 13€ TTC** par m², soit :
 - ❖ Recherche du locataire : 10€/m²
 - ❖ Etat des lieux : 3€/m²
 - ❖ Négociation : Offerts

- HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE* - 13€ TTC** par m², soit :
 - ❖ Recherche du locataire : 10€/m²
 - ❖ Etat des lieux : 3€/m²

* Pour un bien situé en « zone tendue ». La « zone tendue » s'entend sur les territoires et communes listées dans le décret n°2013-392 du 10/05/2013.

**conformément aux dispositions du décret n°2014-890 du 01/08/2014.

2. IMMOBILIER D'ENTREPRISE

- HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE – 15% du loyer annuel HC et HT.

- HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE – 15% du loyer annuel HC et HT.

GESTION :

- HONORAIRES : 7% HT soit 8,40% TTC des sommes encaissées, à la charge du propriétaire.

- ASSURANCE « Garantie des Loyers Impayés » : 2,5% HT soit 3% TTC des sommes quittancées, à la charge du propriétaire.

TRANSACTION :

- 0 à 100 000€ = 8 000€ TTC du prix net vendeur
- 100 000€ à 250 000€ = 7% TTC du prix net vendeur
- 250 001€ à 350 000€ = 6% TTC du prix net vendeur
- 350 001€ et plus = 5% TTC du prix net vendeur

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. Rémunération TTC sera à la charge du mandant (acquéreur ou vendeur conformément au mandat).

ESTIMATION :

- Appartement : 150€ TTC
- Maison/Villa : 200€ TTC